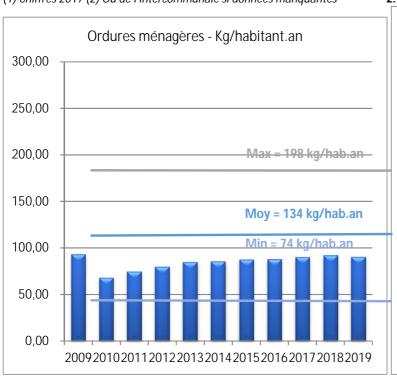
LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS

Commune: AWANS Intercommunale: Intradel Nombre d'habitants : 9.318

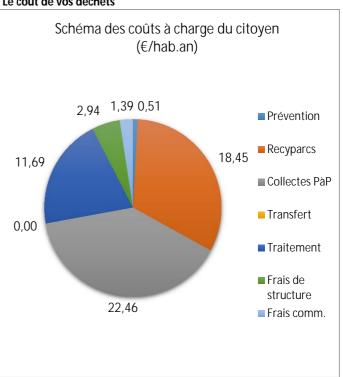
1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en RW kg/hab.an (1)	Moyenne dans votre commune kg/hab.an (2)	Service de collecte	Service de traitement
Ordures ménagères	137,85	90,15	Porte-à-porte	Valorisation énergétique
Organiques	15,75	43,23	Porte-à-porte	Biométhanisation
Déchets verts	57,50	62,10	Recyparcs/Porte-à-porte	Compostage
Encombrants	46,60	40,93	Recyparcs/Porte-à-porte	Valorisation/enfouissement
Inertes	86,59	81,29	Recyparcs	Valorisation/enfouissement
Bois	36,40	26,70	Recyparcs	Valorisation
Papiers/cartons	49,43	51,53	Recyparcs/Porte-à-porte	Recyclage/Valorisation
Verres	30,18	28,24	Recyparcs/Bulles	Recyclage/Valorisation
PMC	15,65	17,50	Recyparcs/Porte-à-porte	Recyclage/Valorisation
Métaux	7,20	6,72	Recyparcs	Recyclage/Valorisation
DEEE	5,98	5,43	Recyparcs	Valorisation/Elimination
Autres (huiles, piles,)	13,39	7,69	Recyparcs	Valorisation/Elimination
TOTAL	502,49	461,50		

(1) Chiffres 2017 (2) Ou de l'intercommunale si données manquantes



2. Le coût de vos déchets



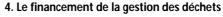
3. Taxes régionales, provinciales et communales appliquées à la gestion des déchets

Région Wallonne

Enfouissement 117,75 €/tonne Valorisation énergétique 12,00 €/tonne

Communes

3,15 €/tonne Enfouissement Valorisation énergétique 1,55 €/tonne





5. Description des services minimum et complémentaires de gestion des déchets ainsi que des taxes et redevances y afférentes

En 2019, la taxe forfaitaire inclut les services suivants :

- La collecte des PMC et papiers cartons toutes les 2 semaines.
- L'accès au réseau de « recyparcs » et aux bulles à verre.
- La mise à disposition des conteneurs/sacs conformes et d'un rouleau de 20 sacs PMC.
- Le traitement de 55 kilos d'ordures ménagères résiduelles par habitant.
- Le traitement de 35 kilos de déchets organiques par habitant.
- 30 vidanges de conteneur dont un maximum de 12 vidanges du conteneur de la fraction résiduelle
- La collecte des sapins de Noël

Quant à la partie proportionnelle de la taxe, elle est appliquée selon le poids des immondices mis à la collecte et la fréquence des dépôts de conteneurs, mais recouvre aussi l'enlèvement des déchets encombrants (taxe proportionnelle aux nombre de passages et au volume).